

REUNION PREPARATOIRE A LA CPN DU 7 JUIN

« Vous avez le droit de proposer et nous de refuser »

18 points à l'ordre du jour de la réunion préparatoire !

- 1- *Approbation du compte-rendu de la CPN ordinaire du 30 mars 2016*
- 2- *Information relative aux avis rendus par la Commission de Suivi*
- 3- *Bilans consolidés 2015*
- 4- *Droits collectifs :*
 - . *Dispositions à prendre en vue des fusions envisagées au 1er janvier 2017*
 - . *Préparation des Grandes Régions et moyens alloués aux représentants du personnel*
 - . *Institutions représentatives du personnel après la mise en place des Grandes Régions*
- 5- *Protocole électoral pour les élections professionnelles de 2017*
- 6- *IRP et RIR applicables au 1er janvier 2017 dans les régions fusionnant*
- 7- *Enseignants – Titre III*
- 8- *Modernisation du Statut dont « don de jours de RTT »*
- 9- *Négociations salariales : Valeur du point et Taux directeur pour 2017*
- 10- *FCPE : bilan de fonctionnement et financier pour l'exercice 2015, quitus au trésorier, point sur le fonds de réserve et les départs en CCART publics spécifiques*
- 11- *Cotisation retraite des agents à temps partiel sur la base d'un temps plein*
- 12- *Impact financier du complément de salaire versé aux agents à temps partiel thérapeutique*
- 13- *PEC : bilan définitif*
- 14- *Ordre du jour de la CPN ordinaire suivante*
- 15- *Licenciement économique*
- 16- *La portabilité et la couverture universelle*
- 17- *L'indice d'expérience*
- 18- *La liste nationale d'aptitude*

REMUNERATION : la décision ne nous sera pas donnée avant la CPN du 7 Juin !

Et pourtant... Le Président Marcon s'était engagé, lors de la CPN du 30 mars, à faire une proposition de réévaluation du point d'indice en phase avec la décision gouvernementale d'augmentation de la fonction publique de 1,2 %.

L'UNSA-CCI considère que l'absence d'une décision de réévaluation du point d'indice serait une provocation inacceptable de la part de nos employeurs.

Le pouvoir d'achat de nos collègues, en particulier les plus bas salaires rarement concernés par les promotions au choix, doit être rattrapé !

ENSEIGNANTS TITRE III : une nouvelle fois reporté à une date ultérieure...

TEMPS DE DEPLACEMENTS / TEMPS DE TRAJET :

**LES PRESIDENTS ACCEPTENT DE NEGOCIER LA PRISE EN COMPTE DE CES TEMPS...
UNIQUEMENT POUR LE PERSONNEL QUI SE DEPLACE PEU OU PAS DU TOUT !**

Pour l'UNSA-CCI, l'exclusion des enseignants, du personnel au forfait jour et du personnel en formation est INACCEPTABLE. Ce point, mis à l'ordre du jour à l'initiative de l'UNSA-CCI, est une nouvelle fois repoussé par les Présidents.

DROITS COLLECTIFS

- L'UNSA-CCI demande la prise en compte des agents STATUTAIRES des SIC et tous établissements gérés dans les collèges électeurs/éligibles.
- **Nombre de RP** : nous devons être assez nombreux pour vous représenter dans les Commissions Paritaires, et vous aider au quotidien ! Le nombre de RP proposé par les Présidents est insuffisant.

MOBILITE, MUTATION ET CCART AMELIOREE

- Les Présidents proposent de rendre définitifs les accords provisoires mobilité et mutation signés en 2014, et se terminant fin 2016...
- Nous pensons que le risque d'utilisation de la mobilité forcée par nos employeurs pour obliger à la démission ou l'abandon de poste est réel.
- Notre exigence :
refus de mutation = 15 mois de salaire + 3 mois de formation reconversion
- Il faut un « garde-fou »... Mais pas à n'importe quel prix !
- **CCART améliorée** : dans le cadre de procédures de licenciements, des régions souhaitent « bonifier » la CCART pour permettre à des salariés volontaires de prendre la place des agents licenciés. Oui sur le principe, mais avec une bonification de l'indemnité CCART de 2 mois de salaire et 15.000 €.

AU BILAN, après 6 h de réunion :

Nous n'avons pas obtenu d'avancée concrète dans les négociations

*Nos présidents-négociateurs ont-ils mandat pour valider
des avancées statutaires ? Nous ne le croyons pas !*

Dès qu'un sujet « fâche » ...

Une seule réponse des employeurs : retrait du texte !

*... Nous ne nous reconnaissons plus dans ce dialogue social national,
marqué par de l'agressivité, parfois du chantage.*

SOUTENEZ L'ACTION DE L'UNSA-CCI ... REJOIGNEZ-NOUS !!

Plus que jamais, l'UNSA-CCI est engagée pour la défense
de nos emplois et la construction paritaire de notre statut.

Toutes nos informations et bulletin d'adhésion sur www.unsa-cci.com